

ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE

**EXTRAIT**

du Registre des décisions prises en application de la délibération  
n°6 du 12/01/2009

Séance du lundi 19 juillet à 18 heures 30

Date de convocation :  
13 juillet 2010

Nombre de délégués en  
exercice : 60

**Objet : Groupement de  
commande – étude de  
faisabilité pour la création  
d'un outil collectif de  
transformation et de vente  
de la production laitière du  
Grésivaudan**

**Votants : 47**

**Vote pour : 47**

**Vote contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Vote blanc : 0**

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, P. BOISSELIER, D. BOSA, JM. BOUCLANS, F. BROTTES, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, JP. DURAND, C. ENGRAND, G. FASTIER, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, O. LEROUX, P. LEVASSEUR (départ à 22h puis pouvoir à G. GIRAUD), J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS-POMPEE, G. QUINZIN, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, Y. TOSOLINI, P. VOLPI.

Excusés: A. ANDREVON, C. BICH, C. BLANC COQUAND, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD (pouvoir à G. COHARD), JF CLAPPAZ (pouvoir à P. BEGUERY), D. CLOUZEAU-GERMAIN (pouvoir à JM BOUCLANS), L. FERRADOU (pouvoir à C ANGLADE), A. GUILLUY, JC. JOLLY, G. LAMAND, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. MALIA, B. MICHON (pouvoir à F BROTTES), W. MINGUELY, J. MOUSIN (pouvoir à J.DUBUS), P. RAMOUSSE, P. TERNAUX, L. THERY (pouvoir à JP BUART), B. TRIFFE (pouvoir à R. COLLIAT), C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT.

Monsieur P. BAUDAIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose que Le Grésivaudan compte aujourd'hui 17 exploitants laitiers produisant environ 2 millions de litres de lait par an. SODIAAL collecte l'essentiel de cette production, le reste étant transformé à la ferme et valorisé en vente directe.

Avec la fin annoncée des quotas laitiers, le coût de collecte plus élevé en montagne qu'en plaine, la fragilité de la collecte, il existe un risque important de voir la filière laitière disparaître du Grésivaudan à moyen terme.

Etant donné l'enjeu majeur de cette filière au regard de la gestion de l'espace et de l'activité économique (en particulier en montagne) les acteurs, producteurs laitiers, ADABEL, communes concernées, Communauté de communes, se mobilisent pour construire un projet qui permettrait de pérenniser la filière lait, de viabiliser économiquement les exploitations en apportant de la valeur ajoutée par la transformation du lait en fromages de qualité.

Pour accompagner la réflexion de création d'un outil collectif de transformation et de vente en proximité, une étude de faisabilité doit être réalisée, comprenant notamment une analyse de l'état des lieux de chacun des systèmes de production individuels, une étude de marché, une étude de faisabilité économique, financière, technique, juridique, organisationnelle.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux filières de production agricole et afin d'associer pleinement l'ADABEL, il est proposé de constituer un groupement de commande pour réaliser cette étude de faisabilité. Le coordonnateur-mandataire serait la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan. Sa mission serait :

- d'organiser la consultation sur la base d'un cahier des charges validé par le comité de pilotage de cette étude,
- de réunir la commission d'appel d'offres composée de représentants de chacun des membres du groupement,
- de signer, notifier et exécuter le marché.

Transmis le 05/08/2010  
AR n°038-200018166-20100719-106-DE

L'ADABEL s'engage à participer à cette étude de faisabilité à hauteur de 10 500€, soit 50% de la dépense prévisionnelle, la Communauté de communes prenant à sa charge les 50% restants.

**Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- valide la démarche proposée,
- valide la constitution d'un groupement de commande
- autorise Monsieur le Président à signer une convention avec l'ADABEL précisant les engagements de chacun dans le cadre de ce groupement de commande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a smaller, more complex shape on the right, positioned to the right of the printed name 'François BROTTES'.